

Projet – à approuver à la séance du 30 août 2021

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Laval

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Laval, tenue le 21 juin 2021 à 18 h 30 par visioconférence, conformément aux directives de la Direction de santé publique en vigueur.

Nom	Présent	Absent
Membres du CA		
Alexandre-Gingras, Hubert, parent d'élève	X	
Beaulieu, Marie-Soleil, membre de la communauté	X	
Chaanin, Amal, parent d'élève	X	
Charbonneau, Françoise, membre de la communauté	X	
Coallier, Danielle, membre de la communauté	X	
Cummings, Julie, parent d'élève	X	
Dulac, Katya, personnel professionnel	X	
Girard, Frédéric, personnel direction	X	
Laurendeau, Louis-Philippe, membre de la communauté	X	
Liberge, François-Hugues, parent d'élève	X	
Maltais, Caroline, personnel soutien	X	
Martel, Sylvain, membre de la communauté	X	
Ménard, Benoit, personnel enseignant	X	
Mongeon, Maxime, représentant sans droit de vote	X	
Pineda, Christian, parent d'élève	X	
Quirion, Daniel, personnel cadre		X
Personnel		
Archambault, Jean-Pierre, directeur général adjoint	X	
Chaput, Sylvain, directeur général adjoint	X	
Gravel, Anne-Lise, directrice générale adjointe	X	
Lavigne, Julie, directrice générale adjointe	X	
Volcy, Yves Michel, directeur général	X	
Secrétariat		
Duval, Stella, secrétaire générale	X	
Gingras, Isabelle, coordonnatrice	X	
Invités		
Jean-Sébastien Desrosiers, directeur des Services éducatifs	X	

POINTS STATUAIRES

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constat du quorum, M. François-Hugues Liberge ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux administrateurs.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Hubert Alexandre-Gingras, et résolu :

Que l'ordre du jour proposé est adopté en retirant le point 5.6 *Budget 2021-2022* et en décalant la numérotation des points. Ce point sera présenté lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le lundi 28 juin à 18h30, par visioconférence.

Points statutaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration du 31 mai 2021
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 7 juin 2021

Période de questions du public

- 2.1 Période de questions du public

Points pour information

- 3.1 Rapport des présidents des comités du conseil d'administration :
 - Président du conseil d'administration
 - Comité de vérification (1^{er} juin 2021)
- 3.2 Rapport du directeur général

Points pour décision sans nécessité de présentation (agenda de consentement)

- 4.1 Compte de dépense du directeur général
- 4.2 Code de bonne conduite du conseil d'administration
- 4.3 Recommandation du comité de répartition des ressources (CRR)

Points de décision nécessitant une présentation

- 5.1 Calendrier 2021-2022 des séances du conseil d'administration
- 5.2 Grandes orientations relatives aux aires de desserte et aux horaires des écoles
- 5.3 Vente d'un terrain à la Ville de Laval (boulevard Lévesque Est)
- 5.4 Nomination du substitut au coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI)
- 5.5 Plan triennal de répartition des immeubles (PTRDI)
- ~~5.6 Budget 2021-2022~~
- 5.76 Huis clos - Demandes de révision de décision
- 5.87 Huis clos - Rapport du protecteur de l'élève, plainte

Autres

- 6.1 Huis clos
- 6.2 Varia

CA 2020-2021 numéro 069

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 31 mai 2021

Il est proposé par Mme Katya Dulac, et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 31 mai 2021 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

CA 2020-2021 numéro 070

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2021

Il est proposé par M. Christian Pineda, et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 7 juin 2021 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

CA 2020-2021 numéro 071

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

2.1 Période de questions du public

Mesdames Alexandra Ion, Dalida Zoghaib et Lailah Marun s'adressent aux membres du conseil d'administration concernant les classes multi-niveaux à l'école Paul-VI pour l'année scolaire 2021-2022.

POINTS POUR INFORMATION

3.1 RAPPORT DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- **Président du conseil d'administration**
Le président tient à remercier l'ensemble des membres du conseil d'administration pour leur implication et leur participation tout au long de l'année scolaire, de même que le personnel du Centre de services scolaire de Laval pour leur travail et leur soutien au conseil d'administration.
- **Comité de vérification (1^{er} juin 2021)**
Madame Amal Chaanin, présidente du comité de vérification, fait état des travaux du comité.

3.2 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vaccination en milieu scolaire

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, transmet aux membres les dernières informations relatives à la vaccination des élèves en milieu scolaire qui s'est déroulée dans les semaines du 7 et du 14 juin. Tous les élèves de 12 ans et plus qui souhaitaient se faire vacciner ont eu la chance de l'être dans l'un des sites de vaccination offerts dans les écoles secondaires du Centre de services scolaire de Laval. Au total, ce sont plus de 9 000 élèves de 12 à 17 qui se sont fait vacciner. À ce jour, environ 68% des jeunes lavallois de 12 à 17 ans sont vaccinés. Le directeur général souligne l'excellente collaboration entre le Centre de services scolaire de Laval et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (CISSS de Laval).

Séance extraordinaire – 16 août 2021

Monsieur Yves Michel Volcy mentionne qu'il y aura possiblement une séance extraordinaire du conseil d'administration le lundi 16 août 2021 pour traiter des demandes de révision de décision que nous recevrons, le cas échéant.

POINTS DE DÉCISION SANS NÉCESSITÉ DE PRÉSENTATION (AGENDA DE CONSENTEMENT)

Tous les points contenus à l'agenda de consentement sont adoptés d'une seule voix. Les points 4.1 à 4.3 sont adoptés sur proposition de M. Frédéric Girard.

4.1 COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU la *Politique de remboursement des dépenses au personnel*;

ATTENDU les dépenses du directeur général assumées dans le cadre de ses fonctions au Centre de services scolaire de Laval;

Il est proposé par M. Frédéric Girard, et résolu :

QUE le compte de dépenses du directeur général au montant de 445,34 \$ payable à M. Yves Michel Volcy, soit accepté.

CA 2020-2021 numéro 072

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2 CODE DE BONNE CONDUITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTENDU qu'il est souhaitable pour un conseil d'administration d'adopter un code de bonne conduite pour permettre aux membres du conseil d'administration de s'entendre sur les valeurs importantes et les règles à respecter au sein des séances du conseil d'administration et des comités;

ATTENDU les travaux du Comité de gouvernance et d'éthique tenues le 15 février 2021 à cet effet;

ATTENDU le projet de code de bonne conduite proposé aux membres du conseil d'administration et déposé lors de la séance du 26 avril 2021;

Il est proposé par M. Frédéric Girard, et résolu :

QUE le conseil d'administration adopte le Code de bonne conduite du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Laval, tel que déposé en annexe de la présente résolution sous la cote CA 2020-2021 numéro 073;

QUE tous les membres du conseil d'administration s'assurent de son respect.

CA 2020-2021 numéro 073

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.3 RECOMMANDATION DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES (CRR)

ATTENDU la mise en place du comité de répartition des ressources (CRR) prévu à la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU le document *Objectifs, principes et critères de répartition des revenus* en vigueur pour l'année scolaire 2021-2022, conformément à la résolution CA 2020-2021 numéro 019 adoptée par le conseil d'administration le 7 décembre 2020;

ATTENDU que le CRR doit faire des recommandations au conseil d'administration sur la répartition annuelle des revenus, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et sur la répartition des services éducatifs complémentaires et des autres services professionnels, le cas échéant ;

ATTENDU que le CRR a tenu plusieurs rencontres et a effectué différents travaux au cours de l'année 2020-2021 ayant pour but de formuler des recommandations au conseil d'administration quant aux critères de répartition des revenus pour le budget 2021-2022, en respect des orientations visant la réussite de l'élève et le plan d'engagement vers la réussite (PEVR);

ATTENDU la présentation du document « Recommandations du Comité de répartition des ressources – Budget 2021-2022 » au conseil d'administration, le 16 juin 2021;

Il est proposé par M. Frédéric Girard, et résolu :

QUE les recommandations du comité de répartition des ressources quant aux critères de répartition des mesures budgétaires soient approuvées par le conseil d'administration, telles qu'elles sont déposées en annexe sous la cote CA 2020-2021 numéro 074;

QUE les impacts de ces recommandations soient reflétés au budget 2021-2022 du Centre de services scolaire de Laval.

CA 2020-2021 numéro 074

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINTS DE DÉCISION NÉCESSITANT UNE PRÉSENTATION

5.1 CALENDRIER 2021-2022 DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ATTENDU qu'en vertu des articles 154 et 162 de la Loi sur l'instruction publique le conseil d'administration doit tenir au moins 4 séances ordinaires par année scolaire, dont une première séance qui doit se tenir au plus tard le 1^{er} septembre de chaque année scolaire;

ATTENDU la nécessité de déterminer le calendrier des séances pour l'année scolaire 2021-2022;

Il est proposé par M. Hubert Alexandre-Gingras, et résolu :

QUE les séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année scolaire 2021-2022 soient tenues à 18 h 30 au 955, boul. Saint-Martin Ouest, à Laval, ou par visioconférence dans le respect des règles de santé publique, le cas échéant, aux dates suivantes :

- 30 août 2021
- 18 octobre 2021
- 13 décembre 2021
- 31 janvier 2022
- 11 avril 2022
- 30 mai 2022
- 27 juin 2022

CA 2020-2021 numéro 075

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2 GRANDES ORIENTATIONS RELATIVES AUX AIRES DE DESSERTE ET AUX HORAIRES DES ÉCOLES

ATTENDU la volonté du conseil d'administration d'établir de grandes orientations en matière d'organisation scolaire, afin de guider la direction générale dans le pilotage et les décisions afférentes aux dossiers d'aires de desserte et des horaires des écoles;

ATTENDU les travaux du Comité ad hoc Organisation scolaire lors des rencontres de travail tenues les 13 avril et 13 mai 2021 à cet effet;

ATTENDU le projet de grandes orientations proposé aux membres du conseil d'administration et déposé lors de la séance du 31 mai 2021;

ATTENDU la volonté du conseil d'administration d'obtenir l'avis du comité de parents;

ATTENDU la présentation du document à la séance du comité de parents du 14 juin 2021 et l'avis favorable transmise par le comité de parents;

Il est proposé par M. François-Hugues Liberge, et résolu

QUE le conseil d'administration adopte les Grandes orientations relatives à l'élaboration des aires de desserte et à la modification des horaires des écoles, telles que déposées en annexe de la présente résolution sous la cote CA 2020-2021 numéro 076;

QUE ces orientations guident la direction générale dans le pilotage et les décisions afférentes aux dossiers d'aires de desserte et des horaires des écoles.

CA 2020-2021 numéro 076

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.3 VENTE D'UN TERRAIN À LA VILLE DE LAVAL (BOULEVARD LÉVESQUE EST)

ATTENDU que le Centre de services scolaire de Laval est propriétaire d'un terrain résidentiel situé entre les immeubles 9250 et 9270 du boulevard Lévesque Est à Laval et portant le numéro de lot 1 981 567 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Laval;

ATTENDU que le terrain vacant est de 8 106.20 pieds carrés (753.1 mètres carrés) et n'a aucune utilité pour le Centre de services scolaires, puisque plus de 15 000 mètres carrés sont requis pour construire une école ou un centre;

ATTENDU que le *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire* permet l'aliénation d'un terrain de gré à gré avec certains organismes publics;

ATTENDU que la Ville de Laval a manifesté son intérêt pour acquérir ce terrain du Centre de services scolaire de Laval, au montant de l'évaluation municipale, soit 211 000\$;

ATTENDU la signature de la promesse de vente par le directeur général, par laquelle le Centre de services scolaire de Laval accepte de vendre à la Ville de Laval le lot 1 981 567 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Laval, au montant de 211 000 \$, sous réserve de l'obtention des autorisations requises;

ATTENDU que l'autorisation de la Société Québécoise des Infrastructures (SQI) et du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) est requise pour ce faire, conformément à la réglementation en vigueur;

ATTENDU que l'approbation du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Laval est également requise;

Il est proposé par M. Sylvain Martel, et résolu

QUE sous réserve de l'autorisation du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et de la Société Québécoise des Infrastructures (SQI), le conseil d'administration autorise la signature de l'Acte de cession à intervenir avec la Ville de Laval, de même que tout document, relativement à la cession du lot numéro 1 981 567 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laval, selon les conditions prévues à la promesse de vente déposée en annexe de la présente résolution sous la cote CA 2020-2021 numéro 077;

QUE le directeur général soit autorisé à signer ledit Acte de cession ainsi que tout document accessoire.

CA 2020-2021 numéro 077

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.4 NOMINATION DU SUBSTITUT AU COORDONNATEUR SECTORIEL DE LA GESTION DES INCIDENTS (CSGI)

ATTENDU la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale, l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information, et la volonté du ministère de l'Éducation du Québec d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information;

ATTENDU que conformément à ces encadrements, le Centre de services scolaire de Laval doit nommer un coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI) pour le représenter en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI), de même qu'un substitut;

ATTENDU la nécessité de modifier le représentant du Centre de services scolaire de Laval à titre de substitut au CSGI;

Il est proposé par Mme Françoise Charbonneau, et résolu

QUE M. Jean-Sébastien Côté, directeur adjoint des Services des technologies de l'information soit désormais désigné à titre de substitut au coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI).

CA 2020-2021 numéro 078

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.5 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION DES IMMEUBLES (PTRDI)

ATTENDU que le Centre de services scolaire doit annuellement établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles, indiquant notamment, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan;

ATTENDU le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2022 à 2023-20224 préparé à cet effet;

ATTENDU les consultations menées du 23 avril au 2 juin 2021 auprès du Comité de parents, du Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) et de la Ville de Laval, conformément à la loi;

ATTENDU les présentations faites au Comité de parents et au Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL);

ATTENDU les avis reçus des trois instances consultées à cet effet;

Il est proposé par M. Benoit Ménard, et résolu

QUE le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2022 à 2023-2024 du Centre de services scolaire de Laval soit adopté tel que présenté et déposé en annexe de la présente sous la cote CA 2020-2021 numéro 079;

QUE ledit plan soit transmis à la Ville de Laval conformément à la *Loi sur l'instruction publique*.

CA 2020-2021 numéro 079

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

HUIS CLOS

Il est proposé par M. Frédéric Girard, et résolu

QUE le conseil d'administration siège à huis clos à 19 h 19.

CA 2020-2021 numéro 080

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RETOUR EN ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Il est proposé par M. Benoît Ménard, et résolu

QUE le conseil d'administration revienne en assemblée délibérante à 19 h 30.

CA 2020-2021 numéro 081

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.6 DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION

ATTENDU la demande de révision de décision datée du 10 mai 2021 logée par les parents de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe, qui a pour objet de contester le transfert obligatoire à l'école Le Sentier pour l'année 2021-2022;

ATTENDU que le comité d'étude des demandes de révision de décision a entendu les parties impliquées dans ce dossier le 3 juin 2021;

ATTENDU que la direction de l'école du Sainte-Béatrice a bien appliqué les Critères d'inscription du Centre de services scolaire de Laval et que la décision est apparue au comité d'étude comme étant bien fondée;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision de décision;

Il est proposé par M. Frédéric Girard, et résolu

QUE le conseil d'administration maintienne la décision de la direction de l'école Sainte-Béatrice quant au transfert obligatoire à l'école Le Sentier, pour l'année 2021-2022, de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe de la présente résolution sous la cote CA 2020-2021 numéro 082.

CA 2020-2021 numéro 082

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.7 PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE, PLAINTÉ : - RAPPORT

ATTENDU la plainte déposée au protecteur de l'élève du Centre de services scolaire de Laval le 8 juin 2021 par les parents de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe de la présente résolution quant au refus d'accepter leur demande de choix d'école à l'école Fleur-Soleil pour l'année 2021-2022;

ATTENDU le rapport du protecteur de l'élève du 10 juin 2021 et ses recommandations quant au fait que la plainte n'est pas bien fondée et que les Critères d'inscription du Centre de services scolaire de Laval ont été respectés ;

Il est proposé par Mme Françoise Charbonneau, et résolu

QUE le conseil d'administration prenne acte du rapport, de l'avis et des recommandations du protecteur de l'élève;

QUE la décision de la direction de l'école Fleur-Soleil quant au refus d'accepter la demande de choix d'école soit maintenue pour cet élève.

CA 2020-2021 numéro 083

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.1 HUIS CLOS

Aucun huis clos n'est requis.

6.2 VARIA

Aucun sujet n'est ajouté à ce point.

Levée de la séance : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 43.

FRANÇOIS-HUGUES LIBERGE
Président du CA

STELLA DUVAL
Secrétaire générale